

Charte club ARGUENON CYCLOSPORT



Sécurité, entente, bonne humeur



Chaque licencié au club reconnaît avoir pris connaissance des recommandations.

Charte du Cycliste

L'accident n'arrive pas forcément qu'aux autres... !

J'utilise un vélo correctement équipé ;

Je suis visible par tous

J'observe le code de la route

Je respecte la signalisation : feux, stop etc.

Je roule sans mettre en cause ma propre sécurité ni celle des autres usagers de la rue, de la route

Je m'interdis de rouler sur les trottoirs non balisés pour les cyclistes sinon, je descends du vélo

Je maîtrise ma vitesse

J'adapte mon comportement aux conditions de la circulation

J'avertis par un geste [bras tendu] mes changements de direction

Je ne roule pas à deux de front lorsqu'un véhicule annonce qu'il va me doubler et en agglomération

Je reste courtois avec les autres usagers de la voie publique en toutes circonstances

Obligation de porter le casque ;

Port d'un gilet de sécurité fluo (Obligatoire par temps de pluie et de brouillard)

Pas de sorties dès que les conditions climatiques sont défavorables (brouillard avec visibilité inférieure à 100 m – grand vent etc.).

S'assurer d'être en règle au niveau de son assurance individuelle cyclo

REGLES PARTICULIERES des GROUPES

-Avoir un comportement exemplaire en toutes circonstances

-Faire régner une bonne harmonie et la bonne humeur dans les différents groupes

-Respecter les horaires de départ. Place de la Gare ;

-Groupes de 15 cyclos maxi – Rappel: les groupes constitués n'excéderont pas 15 participants. -Sur le parcours, un espace de sécurité entre chaque groupe doit permettre aux véhicules à moteur d'effectuer les manœuvres de dépassement et de rabattement en toute sécurité;

-Allure moyenne: Groupe 1 : + 30 km/h - Groupe 2 : 27/29 km/h - Groupe 3 : 24/26 km/h - Groupe 4 & 5 : - 25 km/h

-Il est demandé à chaque groupe de rester homogène tout au long du circuit ;

-En cas de redescente dans un groupe, il est impératif de respecter l'allure du nouveau groupe.

-VAE : les cyclistes équipés de vélos à assistance électrique devront s'adapter à l'allure des groupes et pas l'inverse.

-Crevaision ou incident mécanique :

-Il appartient à chacun de pouvoir se dépanner par ses propres moyens.

-Il appartient également à chacun de veiller au bon état général de sa bicyclette.

-Solidarité :

-En cas d'incident mécanique, crevaision, le cycliste devra être attendu par un ou deux équipiers, le reste du groupe devra revenir à la rencontre des attardés.

-En cours de route, en cas de fatigue anormale d'un cycliste, il est obligatoire de rester près de lui, un ou deux équipiers jusqu'au retour à PLANCOËT.

-**Abandon** : en cas d'abandon au cours du circuit, le cycliste doit prévenir avant de quitter le groupe.

-**Respect de l'environnement** : le cycliste s'engage à être exemplaire et à respecter l'environnement. Il devra veiller à ne rien jeter sur son parcours.

-**Conditions météorologiques** : en cas de conditions particulières (vent, pluie, verglas...) une modification des circuits prévus pourra être proposée pour le confort de tous.

- PARTICIPATION A LA VIE DU CLUB:

Les licenciés s'engagent à participer à la vie du club ARGUENON CYCLOSPORT, sur le vélo mais aussi dans l'organisation des manifestations attenantes: Course "La Marcel CHARLOT" - VTT, Cyclos, Pédestres.

Le licencié devra également participer aux autres journées organisées qui relèvent de la vie associative du club (repas de début de saison, vin chaud, assemblée générale, manifestations sportives exceptionnelles)

-Ces événements participent activement à l'achat des équipements bénéficiant à l'ensemble des licenciés.

EQUIPEMENTS

Les couleurs doivent être portées (Rouge et Noir)

Rappel des conditions particulières :

- En cas de départ du club, l'équipement devra être restitué.
- En cas de non-participation active à la vie du club, la commission équipement se réserve le droit de revoir la subvention accordée (habituellement 50% du coût du matériel)

Litige :

- En cas de litige, seuls, les membres du bureau d'ARGUENON CYCLOSPORT seront habilités à statuer.

BONNE ROUTE

Blog: <http://arguenoncycloport.blog4ever.com>